

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 111.23 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 19 JUIN 2023

- En exercice : 89
- Présents : 52
- Votants : 74 (22 procurations)
- Suffrages exprimés : 60 (53 pour, 7 contre et 14 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Valentignole (commune de Valentignole), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Ourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Maryline RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Michel ROLLAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Eric DEGUILLAME à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Michel WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Jean-Louis CLEMENT à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par Mme Florence CHEILAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard DESCHAMPS
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lagagne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Création d'emplois permanents

Afin de répondre aux besoins permanents des services de la CCSB, il est proposé de créer les emplois suivants :

➤ Pour le pôle attractivité et développement / suivi des politiques contractuelles :

Le pôle attractivité et développement a notamment pour mission d'assurer la préparation et le suivi des contractualisations avec les divers partenaires institutionnels et associatifs de la CCSB.

Les contrats se succèdent et se complètent mais quels que soient les domaines d'intervention visés, le type de travail à réaliser et les compétences attendues restent les mêmes : il s'agit de faciliter l'émergence de projets pour dynamiser le territoire, établir des diagnostics, monter des dossiers techniques et financiers, rédiger des bilans intermédiaires et finaux, et faire preuve de polyvalence, d'organisation, engagement et de sens de la communication.

Afin de répondre à ce besoin pérenne, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial pour exercer les fonctions d'agent de développement, à compter du 1^{er} août 2023.

➤ Pour le service randonnée :

Par délibération n° 86.22 du 5 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le principe de reprendre en interne la mission d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée (2000 kilomètres sur le territoire intercommunal) et de renforcer le service correspondant.

Pour tester cette nouvelle organisation et ce mode de gestion, la CCSB a notamment fait appel à un étudiant en contrat d'apprentissage jusqu'au 16 septembre 2023.

Considérant l'évaluation qui a été faite de la gestion du service en interne et le caractère pérenne du besoin, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 17 septembre 2023.

Les missions principales confiées à cet agent seraient les suivantes :

- Développer des audits des circuits Vélo Tout Terrain (VTT) et pédestres (en particulier sur la partie 04 et Méouge)
- Mener une réflexion sur les points services vélo
- Créer une boucle itinérante à VTT
- Réviser, modifier et développer les circuits VTT du Sisteronais.
- Participer aux actions d'entretien des sentiers.

➤ Pour l'école de musique intercommunale (EMI) :

Lors du transfert de la compétence « école de musique » au 1^{er} janvier 2019, la CCSB a repris les contrats des enseignants non titulaires tels qu'ils existaient préalablement.

Au cours des 4 années scolaires suivantes, considérant la nécessité d'établir avec précision la réalité du besoin sur la durée et au regard des difficultés rencontrées lors de la période de COVID, par prudence, aucun emploi permanent d'enseignement n'a été créé.

Or, l'analyse des besoins en temps d'enseignement et de leur récurrence sur les 4 années écoulées démontre que certains enseignements se pérennisent dans le temps.

Au regard de ce constat, à compter du 28 août 2023, il est proposé de créer 6 emplois permanents d'assistants d'enseignement artistique (AEA) à temps non complet et un emploi permanent d'AEA à temps complet pour les enseignements suivants :

- pour la guitare électrique : 15 heures hebdomadaires
- pour la guitare classique : 10 heures hebdomadaires
- pour la guitare basse : 4 heures hebdomadaires
- pour le violon : 5 heures hebdomadaires
- pour la clarinette : 5 heures hebdomadaires
- pour les interventions dans les écoles (dumiste) : 20 heures hebdomadaires

➤ Pour le service des ressources humaines et la direction générale :

A la suite du transfert de compétences et du développement de nouvelles missions à l'échelle intercommunale, l'effectif des agents de la CCSB est passé de 90 en 2017 à 160 à ce jour.

Afin de répondre aux besoins en matière de gestion des ressources humaines et de soutenir la direction générale des services dans ses missions, il est proposé de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les tâches de l'agent recruté seraient les suivantes :

- Volet assistant de direction : aide permanente à la directrice générale des services, participation à la rédaction, à la mise en forme et au contrôle des actes, transmission dématérialisée au contrôle de légalité, suivi de l'agenda et de la boîte mail, préparation et suivi des réunions du conseil communautaire et du bureau
- Volet assistant Ressources Humaines : traitement de dossiers et saisie de données, gestion de l'information, classement archivage de documents
- Tâches administratives diverses.

Les crédits correspondant à ces emplois sont inscrits au budget général 2023 de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des emplois permanents décrits ci-avant ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : 29 JUIN 2023